

sa signature, de déchirer et de fouler aux pieds comme de vils chiffons, les contrats les plus solennels et les plus sacrés.

"Il est des hommes qui, pris à part, et dans la vie privée pourraient être cités comme des modèles d'intégrité; mais parce qu'ils sont dans la vie publique, chargés et honorés de fonctions sociales, ils semblent croire que la morale pour eux n'est plus appuyée sur les mêmes principes, et que la justice cesse d'être une vertu nécessaire, quand elle n'a plus pour théâtre le seul foyer domestique.

"Il en est d'autres qui veulent être absolument irréprochables dans leurs relations individuelles et qui ne voudraient pour rien au monde, et d'aucune façons, dérober une obole à leur voisin. Mais placés vis-à-vis des institutions corporatives: gouvernement, municipalités, maisons religieuses ou sociétés diverses, il se croient en droit de les traiter avec une désinvolture qui va jusqu'au vol manifeste et aux plus criantes injustices.

"Il en est enfin qui trouvent dans les procédures légales habilement utilisées, de vilains moyens de causer au prochain des torts considérables, et même de leur enlever l'honneur ou une partie de leurs biens, calmant les reproches de la conscience en se disant qu'on a agi suivant la loi, alors que celle-ci a simplement servi à une très grave injustice.

"Pour répondre à tout cela, il n'est qu'une parole à citer, celle même du commandement divin, qui s'applique à tous et envers tous, les collectivités comme les individus:

Bien d'autrui tu ne prendras
Ni retiendras sciemment."

ORDINATION DE M. L'ABBE L.-A. FORTIN

Le 20 juillet, S. G. Mgr Brunault, évêque de Nicolet, a conféré le sacerdoce à M. l'abbé Louis-Alphonse Fortin, attaché au personnel du Petit Séminaire de Saint-Boniface, dans l'église de Beauceville, au diocèse de Québec. Le nouveau prêtre a célébré sa première messe le lendemain dans la même église, qui est celle de sa paroisse natale.

OBLATION A LA MAISON-CHAPELLE

Le 15 juillet, S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie l'oblation perpétuelle à la Maison-Chapelle des Missionnaires Oblates du S.-C. et de M.-I., et le R. P. L. Péalapra, O. M. I., prédicateur de la retraite annuelle, y a prononcé le sermon de circonstance.

Les Rdes Soeurs, dont les noms suivent, ont fait leurs vœux perpétuels: M. St-Jude et M.-François d'Assise, de la Maison-Chapelle; M.-Ste-Anne, Marie-Madeleine et Marie du St-Esprit, du couvent de St-Charles, M.-St-Jacques, de celui de Dunrea, et M.-Ste-Marthe, de la maison de Gravelbourg.